

INFOS SNUEP F.S.U BORDEAUX

27 octobre 2022

Bonnes vacances à toutes et à tous

À Bordeaux, les profs mobilisés pour « un vrai service public de l'enseignement professionnel » Sud-Ouest



Une grande mobilisation, dans tous les départements et sur tout territoire national, pour défendre l'enseignement professionnel public. Un soutien sans précédent qui dépasse le cadre de l'éducation nationale. Les PLP ont exprimé leur totale opposition au projet de réforme Macron et exigent son retrait.

Le SNUEP-FSU continue de porter haut et fort la voix des PLP

Ce que nous avons entamé par cette première étape de mobilisation est historique et nous devons en être fier-es ! Nous devons continuer à échanger entre collègues en heures d'information syndicales, en stage et en assemblées générales, pour continuer à construire le rapport de force, pour gagner et pour contraindre le ministère à écouter nos revendications : nos lycées professionnels et nos formations doivent être renforcées, nos métiers confortés, nos salaires revalorisés et les parcours scolaires des élèves sécurisés et augmentés.



Enseignement pro : nouvelle journée d'action intersyndicale le 17 novembre

Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture "doivent entendre la colère des personnels" qui s'est exprimée le 18 octobre, estiment dans une déclaration commune les organisations syndicales de l'enseignement professionnelle CGT, FSU, SNETAA-FO, UNSA, SNALC, CNT, SUD. Elles "appellent à une nouvelle journée de grève et de mobilisation le jeudi 17 novembre" et "exigent toujours le retrait du projet de réforme de la voie professionnelle". Elles rappellent le succès de la grève du 18 octobre et "demandent au ministre d'organiser des groupes de travail avec les syndicats des lycées professionnels pour établir un diagnostic sérieux et rigoureux sur l'ensemble des difficultés des élèves et des personnels. Sans cet état des lieux préalable, il est inacceptable d'envisager et d'imposer une quelconque réforme."

Compte-rendu de l'audience intersyndicale avec Mme la Rectrice le 18 octobre 2022

La Rectrice nous a d'abord rapporté que nous étions l'une des académies les plus mobilisée dans cette grève des lycées pros sans nous donner le chiffre.

Toutes les organisations syndicales ont unanimement dénoncé la réforme Macron. Face aux différents points abordés les réponses de la Rectrice ont été :

- La réforme n'est pas écrite, tout est sur la table. Quand on lui répond que dans les audiences à Paris, Mme Grandjean refuse de négocier les 4 points de la réforme, elle ne répond pas.
- Face à la menace de la baisse d'heures d'enseignement qui revient à faire de l'alternance, elle affirme que cette réforme ne se fera pas sur le modèle de l'apprentissage.
- Elle invite les OS à aller aux concertations pour faire entendre leurs voix.
- Elle pense que par la concertation cela ne sera pas 50% de stage en plus peut-être 20 ou 30
- La réforme ne devrait pas se mettre en place en septembre 2023 mais petit à petit.
- Nous lui avons dit notre attachement à rester dans l'Education nationale et que nous voulions faire des citoyens et non des moutons elle réplique bien évidemment que le but n'est pas de baisser les heures d'enseignement mais qu'il faudra les répartir différemment, avec des décisions localement ce qui permettra aux enseignants de personnaliser le parcours de l'élève. Son adjoint rajoute que l'on peut faire partir les élèves en PFMP en décalant dans la classe. Nous lui avons demandé qui allait donc suivre et évaluer les élèves dans ses cas-là. Il n'a pas répondu.
- Pour elle, il s'agit d'un changement de fonctionnement du lycée pro (en gros vers une annualisation des services ?!)
- Elle doit faire remonter au ministère toutes nos revendications et notre argumentation.

La CGT et la FSU ont tenu à porter la colère des PLP aux concertations avant de quitter la séance

La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Transformation professionnels, Carole Grandjean, a installé le vendredi 21 octobre 2022 les quatre groupes de travail dans le cadre de la concertation sur le lycée professionnel. Les thèmes sont : "Comment réduire le nombre de décrocheurs ?" ; "Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?" ; "Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?" ; "Comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en veillant au caractère national des diplômes ?". A noter que le quatrième groupe sera piloté par Anne Bisagni-Faure, rectrice de l'académie de Bordeaux, de la région académique de Nouvelle-Aquitaine.

La CGT Educ'action et le SNUEP-FSU publient un communiqué commun pour indiquer qu'ils "y sont restés dix minutes pour redire la colère des personnels de lycées professionnels et ont quitté la salle". Ils ne croient pas la ministre déléguée, Carole Grandjean lorsque celle-ci "a assuré devant une assemblée très attentive qu'aucune suppression de postes ne serait envisagée" et ils continuent de dénoncer une réforme "imposée de manière autoritaire et pyramidale". Les deux organisations exigent du ministère "qu'il organise au plus vite de véritables groupes de travail en présence des syndicats des lycées professionnels, des organisations de parents d'élèves et de jeunesse". Elles appellent à "amplifier la mobilisation et réussir la journée de grève du 17 novembre". De son côté le Snetaa n'a pas fait le déplacement. [Lire le communiqué.](#)

La réforme des lycées professionnels "va mettre en danger gravement l'avenir de nos élèves", dénonce le SNUEP-FSU (francetvinfo.fr). Plusieurs syndicats enseignants ne participeront pas aux concertations qui débutent ce vendredi au ministère du Travail. Ils craignent notamment une réduction du temps d'enseignement au profit des stages.

Comité technique académique du 17 octobre 2022 / Carte des formations

Nous avons participé au CTA qui avait pour objet en particulier la carte des formations. Comme lors de dernier CAEN ou nous avons aussi participé et comme lors du dernier GT carte des formations, nous avons renouveler notre opposition aux fermetures de sections, comme la fermeture du CAP ATMFC au LP hôtelier de Talence et la réduction d'effectif en bac pro Métier du commerce au LP de Pessac. Les autres organisations syndicales sont intervenues dans le même sens ce qui explique un vote unanimement défavorable à la carte proposée par le rectorat. Donc un nouveau CTA se tiendra le Mardi 8 Novembre.

Nous ne lâcherons pas et continuerons à défendre ces sections ! Pour ces sections comme pour d'autres fermetures prévues et présentées depuis le début de l'année nous avons travaillé avec les collègues des établissements et les autorités décisionnaires afin de les maintenir ouvertes ! Ça a été le cas pour le Bac pro TMA de St Jean pied de port, qui a été sauvé.

Pour le CAP ATMFC à Talence nous avons répétons encore que les arguments fallacieux qui consistent à dire que cette formation n'ayant pas sa place dans un lycée hôtelier n'a aucun sens, ni l'argument « d'un re déploiement de l'offre sur le territoire » ! Aucun CAP ATMFC n'ouvrira aux alentours à la rentrée !

Nous avons aussi mis sur la table la question qui semble tabou du Lycée de Créon qui devrait lui aussi ouvrir un CAP ATMFC mais plutôt à la rentrée 2024. Quid alors de cette même section au LP de Camblanes qui est tout proche ???

Extraits de la déclaration de la FSU :

■ La carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Pour notre organisation, elle doit évoluer dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux écologiques, de la prise en charge du Grand âge, de la nécessaire réindustrialisation, du numérique... D'aucune façon, son « évolution » ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

■ Les projets de réformes envisagées sur la voie professionnelle ou la contractualisation des écoles et établissements sont justifiés par une visée utilitariste et libérale qui guide les politiques menées par le ministère et qui ne vont faire que renforcer les inégalités existantes et la concurrence entre personnels et établissements. Pour la FSU, la voie professionnelle doit être renforcée. Au lieu d'instrumentaliser les filières professionnelles pour les calibrer sur besoins économiques locaux et immédiats des entreprises, il faut au contraire revoir les cartes de formation au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir et créer des filières qui répondent aux enjeux climatiques, de la dépendance et à la nécessaire réindustrialisation du pays.

PÉTITION NON A LA FERMETURE DE 6 LYCEES PROFESSIONNELS A PARIS

Sauvons LES LYCÉES PRO PARISIENS a lancé cette pétition (Les personnels et leurs syndicats Snetaa FO, CGT Educ'action, SUD, Snuep FSU, SE-UNSA, SGEN CFDT et SNES FSU) Les fermetures à Paris du site de Charenton du Lycée Professionnel Théophile Gautier, du LP Brassai, du LP Charles de Gaulle, du LP Valadon, du LP Carrel, du site Friant du LP Lucas ...[Lire la suite.](#)



Déclarations du ministre de l'EN au cœur des débats de la commission éducation de l'Assemblée nationale

Lors de l'examen du budget (PLF 2023) par la commission éducation de l'Assemblée nationale le 19 octobre 2022, le ministre a répondu à quelques questions des députés. Deux points attirent notre attention :

Revalorisation salariale : une *"revalorisation est indispensable à toute refondation de l'école"*, afin de *"reconnaître l'engagement des enseignants"*, explique Pap Ndiaye. Il s'agit également d'affirmer le *"soutien aux agents"* et de *"combattre les difficultés de recrutement"*. **Un discours déjà entendu, mais les enseignants attendent des actes !**

Réforme du Lycée pro : en répondant à des questions de députés craignant la diminution des enseignements généraux, Pap Ndiaye assure que *"nous trouverons une voie qui permette en même temps l'acquisition de connaissances générales et l'amélioration de l'insertion des élèves dans le marché du travail"*. *"L'augmentation du temps de stages ne doit pas se faire au détriment des savoirs fondamentaux"*. **Des paroles qui ne résistent pas à la réalité : plus de stage, c'est moins d'heures d'enseignement !**

INFOS CALENDRIER INTER

■ Dans le cadre du mouvement interacadémique, vous pourrez saisir vos vœux à partir du mercredi 16 novembre 2022, à partir de midi (heure de métropole) et jusqu'au mercredi 7 décembre 2022 à midi. Comme chaque année, nos commissaires paritaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

■ **Les contacts** : mail : snuempaquitaine@gmail.com, téléphone : 06 63 34 94 97 (Jean-Luc Massias) et 06 16 35 78 85 (Jérôme Jolivet)

■ **Barres d'entrée** : [année 2022 et les années précédentes, par disciplines](#)

Mutations 2023 : le mépris comme ligne directrice du ministère !

Le ministère de l'Éducation nationale fait le choix délibéré de mépriser les syndicats et, en définitive, les personnels. Trop c'est trop ! La FSU a claqué la porte du groupe de travail portant sur le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (...) [Lire la suite](#)

JO : Calendriers des concours

Agrégés. Le calendrier des concours de l'agrégation ([ici](#))

Certifiés. Le calendrier des concours du CAPES, du CAPET ([ici](#)), à Mayotte ([ici](#)), en Guyane ([ici](#)), du CAPEPS ([ici](#))

CAPLP. Le calendrier des concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel ([ici](#))

CPE. Le calendrier des concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation ([ici](#))

PsyEN. Le calendrier des concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale ([ici](#))

La circulaire académique : allègement de service, aménagement d'emploi du temps) pour l'année scolaire 2023/2024.

La demande se fait via l'application ARTEMIS : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/artemis/>

La campagne de saisie s'étend du lundi 7 novembre au vendredi 16 décembre 2022. La présente campagne ne concerne pas : les demandes de temps partiel, les demandes de temps partiel thérapeutique et les demandes d'aménagement pour convenance personnelle, situation médicale du conjoint/de l'enfant/de l'ascendant.